



Monsieur Le Préfet Préfecture du Finistère 42 Rue Boulevard Dupleix 29000 QUIMPER

Brest, le 17 décembre 2009

Objet : repos dominical

Monsieur Le Préfet.

Les Unions Départementales CFDT et CGT du Finistère constatent, que les dérogations au repos dominical sont, une nouvelle fois, source de polémiques et de tensions sociales.

Nos organisations syndicales considèrent que le respect du repos dominical constitue à la fois une règle protectrice des salariés et une condition du maintien de concurrence loyale.

Nous considérons également que le respect du repos dominical permet de sauvegarder de nombreux équilibres liés, notamment, au maintien de la cohésion sociale, de la sauvegarde de la vie familiale, de la promotion de la vie associative, sportive, culturelle...

En cette fin d'année, des municipalités du Finistère ont accordé des dérogations concernant les heures d'ouverture des commerces (qui ne sont pas de leur ressort) en faisant fi des horaires réellement effectués, des conditions de travail des salariés et des accords collectifs. Ces dérogations dans le secteur du commerce viennent aussi percuter les salariés d'autres secteurs économiques.

La justice vient de donner raison aux organisations syndicales concernant l'illégalité des ouvertures des magasins d'ameublement, le dimanche, en vertu d'un arrêté du 6 mars 1975.

Dans le même esprit, nous vous demandons également de faire respecter celui du 5 Octobre 1977 (concernant les commerces du camping, caravaning et articles de sport) issu de négociations entre partenaires sociaux.

Constatant que Décathlon, par publicité, annonce son intention d'ouvrir le 20 décembre ses magasins du Finistère, nous vous demandons de faire respecter les dispositions prévues à l'article 2 des arrêtés précités.

Quant à l'arrêté de 1998 relatif à la fermeture hebdomadaire des points de vente de pain, nous constatons qu'il y a, là aussi, une belle pagaille, auquel les arrêtés de fin d'année des municipalités ajoutent plus de confusion.

Tout ceci porte préjudice aux salariés que nous représentons. Nous vous demandons d'y remédier en rappelant les règles de loi et accords collectifs (dont vous êtes le garant) aux municipalités et aux secteurs professionnels concernés.

Par ailleurs, nos deux organisations veulent savoir quelles suites vous comptez donner aux réunions organisées par la DDTEFP en 2007 et 2008 sur le thème du repos dominical.

Nous vous rappelons que, lors de ces réunions, l'ensemble des participants (villes, chambres patronales, chambres consulaires, organisations syndicales...) était défavorable aux ouvertures les dimanches.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Union Départementale CFDT Le Secrétaire Général Hervé Goachet Pour l'Union Départementale CGT Le Secrétaire Général Thierry Gourlay